

# Synthèse du projet de Statuts et Règlement Intérieur

LIGUE D'OCCITANIE DE  
TENNIS DE TABLE



# Principaux changements

- Le nom : Occitanie
- Les délégués de club aux AG : Président (et non plus un délégué élu spécifiquement)
- Les délégués de Ligue aux AG FFTT : 4 (au lieu de 3)
- La gouvernance : Conseil de Ligue de 35 membres dont 22 membres élus (25% sexe le – représenté) et 13 représentants départementaux
- L'élection du Conseil de Ligue : scrutin de liste bloquée à un tour avec répartition proportionnelle. Possibilité liste incomplète à 17 membres (le Conseil doit être complet, donc si incomplet, organisation nouvelle élection pour pourvoir les postes vacants à l'AG suivante)

# Principaux changements (suite)

- Le Président : candidat tête de la liste vainqueur
- Le Bureau : 12 membres au minimum : le Président, le Vice-Président délégué, les Vice-Présidents (2 au minimum), le Secrétaire Général, le Secrétaire adjoint, le Trésorier Général, un Trésorier adjoint, les Présidents des commissions Sportive, Arbitrage et Formation + 1 membre élu par le Conseil
- La possibilité de rétribuer au moins le Président et le Secrétaire Général (très encadré par la loi + décision Conseil de Ligue et AG)
- L'obligation de tenue de la comptabilité sous l'autorité d'un expert-comptable

# Principaux changements (suite)

- L'introduction dans le RI du rôle et fonctions :
  - des Président, Vice-Présidents, Secrétaire et Trésorier
  - des différentes commissions
  - de l'Institut de Formation
  - des salariés
  - du vérificateur ou commissaire aux comptes
  - du délégué de Ligue
  - du Comité de sélection
  - du Mérite Régional
  - des Comités Départementaux